



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Affaire suivie par :
Maria LORENZO MARTINEZ
03 80 68 50 50
maria.lorenzo-martinez@culture.gouv.fr

SASU CS84
Village
20251 PANCHERACCIA

Références : MLM/JP/2024/ 573

À l'attention de M. Paul ANTONIOTTI

Dijon, le 28 FEV. 2024

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : THENISSEY (COTE-D'OR), Projet agrivoltaïque Sur Dareze
PC02162723M0001
Livre V du Code du patrimoine

Monsieur,

La Direction Départementale des Territoires de la Côte-d'Or m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 31 janvier 2024.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
et par délégation,
Pour la Directrice régionale des
affaires culturelles, et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie

Marc TALON